

# CONVENTION DE PARTENARIAT

## CPGE

Entre,

L'EPCSCP, ci-après dénommé **Université de Montpellier**  
Domicilié 163 rue Auguste Broussonnet à Montpellier  
Représenté par le président d'Université, Monsieur Philippe AUGÉ

Et,

Le Lycée, ci-après dénommé **Lycée Privé Notre Dame de La Merci**  
Domicilié CS 39048 – 62 rue Cours Gambetta – 34 965 Montpellier Cedex 2  
Représenté par son Chef d'Etablissement, Madame Isabelle MALBET

Et,

Armande Le Pellec Muller

**Recteur de l'académie de Montpellier**, Chancelier des Universités  
Domicilié 31, rue de l'université à Montpellier – CS 39004 – 34064 Montpellier cedex 2

Vu le code de l'éducation, notamment son article L612 – 3 ;

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment son livre VIII (en cas de signature avec un établissement de l'enseignement agricole) ;

Vu la circulaire n°2013-0012 du 18-6-2013 relative au renforcement du *continuum* de formation de l'enseignement scolaire à l'enseignement supérieur ;

Vu la délibération n°2017-09-28/01 du CFVU du 28/09/2017 de l'Université de Montpellier;

Vu la délibération du Lycée Privé Notre Dame de la Merci du 06/10/2015

### **PREAMBULE/considérant :**

La nécessité d'une élévation du niveau de qualification des jeunes de l'académie de Montpellier et donc la recherche d'une meilleure efficacité des cursus d'études supérieures à cette fin,  
L'importance de construire beaucoup plus précisément des parcours de réussite de nos étudiants en sécurisant ces parcours, en assurant leur fluidité, en facilitant orientation et ré orientation,  
La prise en compte de ces thèmes dans la mise en place du contrat de site 2015-2019 et la volonté des acteurs de l'enseignement supérieur et de l'enseignement secondaire de mieux coordonner leurs actions,  
Le renforcement du pilotage et de la coordination par le Recteur du continuum -3/+3, à travers la mise en place d'instances de co-élaboration et de concertation,  
La redéfinition du rôle de la commission académique des formations post-bac (CAFPB)<sup>1</sup> dénommée dans l'académie de Montpellier commission « Enseignement supérieur » dans l'accompagnement de cette politique,  
Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

### **Article 1.OBJET**

La présente convention se fixe pour objets de rapprocher le Lycée Privé Notre Dame de la Merci et l'Université de Montpellier dans les domaines pédagogiques et de la recherche et de faciliter les parcours de formation pour les élèves et les étudiants.

---

<sup>1</sup> Réf : arrêté du 11 août 2011 relatif à la licence, circulaire n°2008-013 relative à l'orientation active, circulaire n°2013-0012 relative au renforcement du continuum de formation de l'enseignement scolaire à l'enseignement supérieur.

## **Article 2 : FORMATIONS CONCERNEES PAR LES PARTENARIATS EN LYCEE ET EN EPSCSP**

Les formations concernées par la présente convention sont précisées en annexe<sup>2</sup>.

## **Article 3 : COMMUNICATION/PUBLICITE DE LA CONVENTION**

La publicité de la convention est assurée :

- Sur la fiche lycée complétée sur le site Admission Postbac
- A travers les journées portes ouvertes
- Sur les sites internet des parties
- Par les services d'orientation (CIO, SCUIO-IP) et les enseignants (lycée Privé, Université Montpellier)

## **Article 4 : INSCRIPTIONS : cas particulier des élèves de CPGE**

- Pour pouvoir bénéficier des dispositions de la présente convention l'étudiant de CPGE devra réaliser une inscription à l'Université avec laquelle une convention de partenariat aura été signée, en acquittant les droits d'inscription afférents. L'établissement s'engage à informer dès le début de la première année des enjeux et de l'intérêt de cette inscription.
- L'inscription administrative des étudiants du lycée Privé Notre Dame de la Merci au sein de l'Université de Montpellier partenaire est réalisée avant fin décembre pour la prise en compte dans les effectifs de l'Université de Montpellier. L'inscription pédagogique est réalisée dans les conditions et selon le calendrier fixé en annexe.
- Il est tenu compte des contraintes que fait peser le calendrier des concours pour les élèves de CPGE pour leur assurer l'équité de traitement quant à l'accès aux sessions d'examens universitaires.
- Les élèves, inscrits en classe préparatoire aux grandes écoles qui n'ont pas acquitté les droits d'inscription prévus à l'article L 719 - 4 du code de l'éducation perdront le bénéfice de toutes les dispositions contenues dans la convention. En particulier, ils se verront refuser l'accès aux enseignements dispensés dans l'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel partie à cette convention.

## **Article 5 : ACCOMPAGNEMENT DES ETUDIANTS DANS LE CADRE DE LA CONVENTION**

Les droits et services liés à l'inscription auprès de l'Université de Montpellier sont précisés dans l'annexe.

## **Article 6 : ACTIONS ET CONTENUS DU PARTENARIAT**

Le partenariat peut porter sur :

- La réciprocité de la reconnaissance des parcours Lycée/Université de Montpellier, aujourd'hui obligatoire pour les CPGE : passerelles réciproques permettant les réorientations entre les formations des partenaires (notamment modalités d'accueil et de validation d'acquis des étudiants dans les deux sens), poursuite d'études au sein de l'Université de Montpellier.

<sup>2</sup> Rappel : les formations concernées par les partenariats en lycée et en EPSCSP sont les suivantes :

- En lycée : CPGE (voie) dont ATS, CPES, BTS (spécialité), BTSA (options), BTS maritime, DECESF, DCG, DMA, DSAA. A noter que le DTS IMRT dispose d'un modèle de convention-type qui lui est propre
- En EPSCSP : DUT, licence professionnelle, autres formations



- La mise en œuvre d'enseignements communs à travers les TIPE
- Le rapprochement des enseignants et personnels du lycée Privé Notre Dame de la Merci et de l'Université de Montpellier intervenant dans l'information et l'accompagnement à l'orientation des élèves et des étudiants en vue de favoriser une plus grande connaissance réciproque des systèmes d'enseignement où ils exercent et des évolutions introduites par les dernières réformes, mais aussi échanger sur leurs pratiques pédagogiques et les contenus d'enseignement
- L'initiation des lycéens à la recherche
- Les cordées de la réussite
- La mise à disposition de ressources pédagogiques et documentaires et formations en ligne pour les enseignants
- La mutualisation et/ou mise à disposition des ressources matérielles/locaux/platformes techniques : centre de documentation, ressources numériques des établissements
- La préparation des lycéens à l'orientation vers l'enseignement supérieur (information – conférences thématiques – journées d'immersion des lycéens – orientation active...)

- L'annexe jointe précise les objets du partenariat retenus




#### Article 7 : SUIVI DE LA CONVENTION ET DU PARTENARIAT

Les parties s'engagent à un bilan annuel de la présente convention ainsi qu'à une évaluation à mi-parcours du contrat de site (2015-2019).

#### Article 8 : DUREE DE LA CONVENTION

La convention est conclue pour la durée du contrat de site (5 ans) et reconduite ou modifiée explicitement à l'issue du contrat.

Fait à Montpellier, le 28 septembre 2017  
En 3 exemplaires originaux

<p>Le Chef d'Etablissement du Lycée <b>NOTRE-DAME DE LA MERCI</b> Lycée privé sous contrat d'association 62, Cours Simone de - Osbert Malher 34966 MONTPELLIER CEDEX 2</p>	 <p>Le président de l'Université de Montpellier  Philippe Augé</p>	<p>Le recteur d'académie, chancelier des universités  Armande Le Pellec Muller</p>
--	--	---

## Annexe à la convention de partenariat

Entre,

Le Lycée, ci-après dénommé **Lycée Privé Notre Dame de la Merci**  
Domicilié 62 Cours Gambetta – CS 39048 – 34965 Montpellier Cedex 2

Et

L'EPCSCP, ci-après dénommé **Université de Montpellier**  
Domicilié 163 rue Auguste Broussonnet à Montpellier

Il a été convenu ce qui suit :

### **Mise en œuvre de l'article 2 : FORMATIONS CONCERNEES**

La présente convention concerne les formations ci-dessous et décline les objectifs suivants :

- CPGE du lycée Privé Notre Dame de la Merci:  
MPSI (Mathématiques, Physique et Sciences de l'Ingénieur) et MP (Mathématiques, Physique)
  - o Objectifs spécifiques à la classe préparatoire :

Les Classes Préparatoires Scientifiques débouchent sur les Grandes Écoles d'Ingénieurs, les École Normales Supérieures.

- Université de Montpellier:
  - o Objectifs spécifiques à la Faculté des Sciences de l'Université Montpellier

Rapprocher l'Université Montpellier et le lycée Privé Notre Dame de la Merci pour chercher en son sein un vivier d'étudiants méritants formés aux méthodes de l'enseignement supérieur et à l'environnement universitaire

### **Mise en œuvre de l'article 4 : INSCRIPTIONS :**

#### **cas particuliers des élèves de CPGE**

Pour pouvoir bénéficier de ladite convention, les élèves de CPGE du lycée Privé Notre Dame de la Merci devront réaliser une inscription à l'Université Montpellier. Cette dernière est soumise, pour information, au Directeur Adjoint en charge de la coordination des Licences.

L'inscription administrative des étudiants du lycée est antérieure ou simultanée à celle de l'Université.



Les étudiants boursiers du supérieur bénéficient de paiement des droits d'inscription spécifiques.

Le Lycée Privé Notre Dame de la Merci fournit la liste des étudiants inscrits en cycle CPGE MPSI / MP aux services de la Faculté des Sciences en début d'année universitaire. Ces étudiants font ensuite leur inscription en ligne selon des modalités adaptées. Ils paient leurs droits d'inscription à l'Université.

### **Mise en œuvre de l'article 5 : ACCOMPAGNEMENT DES ETUDIANTS DANS LE CADRE DE LA CONVENTION**

L'inscription auprès de l'EPCSCP confère aux étudiants les droits et services ci-après :

- Accès à la bibliothèque universitaire,
- Accès à la médecine préventive,
- Accès aux restaurants universitaires,
- Accès aux services d'orientation universitaires,
- Accès au sport universitaire,
- Droit de vote.

### **Mise en œuvre de l'article 6 : ACTIONS ET CONTENUS DU PARTENARIAT**

Les actions du partenariat retenu sont précisées et développées ci-après :

La présente convention est notamment mise en œuvre par la mise en place d'une commission de validation des acquis pédagogiques. La commission de validation des acquis pédagogiques est co-présidée par un enseignant chercheur désigné par le Directeur de l'UFR Sciences de l'Université de Montpellier et par le Chef d'Etablissement du Lycée Privé Notre Dame de la Merci ou son représentant. Elle est constituée des professeurs des classes préparatoires du lycée précité et d'enseignants-chercheurs de l'UFR Sciences de la faculté des Sciences de Montpellier désignés par le Directeur.

La commission se réunit au lycée Privé Notre Dame de la Merci sur convocation du Directeur de la Faculté des Sciences de l'Université de Montpellier et du Chef d'Etablissement du lycée Privé Notre Dame de la Merci à la fin de la seconde année de classe préparatoire.

La commission de validation des acquis pédagogiques, est chargée d'attribuer à chaque étudiant ayant effectué les deux années de formation :

- L'attestation de parcours indiquant le total des crédits ECTS (Européen Credit Transfer System) obtenus et la mention globale du diplôme de DEUG correspondant lorsque les 120 points du cursus sont validés ;
- L'annexe descriptive au diplôme détaille les crédits et les mentions attribués dans chaque matière.

### **Réciprocité de la reconnaissance des parcours :**

#### **Actions destinées aux étudiants des classes préparatoires citées en annexe – mise en œuvre de l'article 2- désirant intégrer un parcours universitaire :**

Le partenariat entre les classes préparatoires précitées du lycée Privé Notre Dame de la Merci et la Faculté des Sciences de l'Université de Montpellier rend les passerelles entre les deux établissements plus faciles et plus naturelles. Ainsi l'étudiant désirant opter pour un parcours universitaire traditionnel au cours de sa scolarité en classe préparatoire, pourra le faire selon les modalités suivantes :

- L'étudiant de première année de CPGE du cycle MPSI/MP s'inscrit en L1, sur le portail Curie.

Après le premier semestre de CPGE, l'étudiant ayant obtenu, par décision du conseil de classe la validation de 30 crédits ECTS correspondant au premier semestre de CPGE et après validation de la commission

pédagogique de validation des acquis pourra s'inscrire en 2<sup>ème</sup> semestre de 1<sup>ère</sup> année de licence au sein de la Faculté des Sciences de Montpellier, dans l'un des menus correspondant à son portail d'inscription ; l'étudiant souhaitant une réorientation dans un menu d'un autre portail doit suivre les procédures

applicables à l'ensemble des étudiants de la Faculté des Sciences.

Après la première année de CPGE, l'étudiant ayant obtenu, par décision du conseil de classe la validation de 60 crédits ECTS correspondant aux deux premiers semestres de CPGE et après validation de la commission pédagogique de validation des acquis pourra s'inscrire en 2<sup>ème</sup> année de licence au sein de la Faculté des Sciences de Montpellier, dans une mention de licence correspondant à son portail d'inscription :

**Etudiant inscrit en MP** : Informatique, Mathématiques, Mécanique, Electronique-Electrotechnique-Automatique, Physique, Sciences de la Terre.

**Etudiant inscrit en MPSI** : Informatique, Mathématiques, Mécanique, Electronique-Electrotechnique-Automatique, Physique.

L'attestation d'arrêt de parcours délivré par le lycée Privé Notre Dame de la Merci sera transmise par l'étudiant au secrétariat de scolarité de l'UFR des Sciences.

- L'étudiant de deuxième année de CPGE s'inscrit en L2, dans l'une des mentions de licence correspondant à son profil.

**Etudiant inscrit en MP** : Informatique, Mathématiques, Mécanique, Electronique-Electrotechnique-Automatique, Physique, Sciences de la Terre.

**Etudiant inscrit en MPSI** : Informatique, Mathématiques, Mécanique, Electronique-Electrotechnique-Automatique, Physique.

Après la seconde année de CPGE, l'étudiant ayant obtenu la validation de 120 crédits ECTS correspondant aux quatre semestres de CPGE et après validation de la commission pédagogique de validation des acquis pourra s'inscrire en 3<sup>ème</sup> année de licence au sein de la Faculté des Sciences de Montpellier, dans l'un des parcours de la licence dans laquelle il s'est inscrit. Pour ce faire, il prendra conseil auprès des professeurs de CPGE et des enseignants-chercheurs de la Faculté des Sciences quant au choix de son parcours de licence.

L'étudiant souhaitant une réorientation dans une autre licence que celle choisie initialement doit suivre les procédures applicables à l'ensemble des étudiants de la Faculté des Sciences.

#### **Rapprochement des enseignants et personnels administratifs du lycée Notre Dame de la Merci et de l'Université de Montpellier :**

- Collaboration concernant l'orientation (exemple : présentation des formations de la faculté des Sciences de Montpellier aux élèves du Lycée Privé Notre Dame de la Merci).
- Participation des enseignants de la Faculté des Sciences de Montpellier au sein des conseils de classe des CPGE du Lycée Privé Notre Dame de la Merci.
- Participation des enseignants de la Faculté des Sciences de Montpellier aux préparations des Travaux d'Initiative Personnelle Encadrée (TIPE)
- Participation de professeurs volontaires des classes préparatoires scientifiques à un ou plusieurs groupes de recherche de la Faculté des Sciences.
- Rapprochement des services de Scolarité des Services Administratifs des deux partenaires dans le cadre des inscriptions. Une liste des étudiants inscrits en CPGE et à la Faculté des Sciences de Montpellier devra être établie à l'échéance de la campagne d'inscriptions.



**Mutualisation et mise à disposition des ressources :**

- Les enseignants des CPGE précitées pourront bénéficier d'un accès privilégié aux outils de documentation de la faculté des Sciences de Montpellier.

**Organisation d'évènements communs :**

- Possibilité d'organiser des manifestations communes à la faculté des Sciences de Montpellier et le lycée Privé Notre Dame de la Merci.
- Possibilité de mise en place d'un cycle commun de conférences.

**Initiation des étudiants à la recherche :**

- o Mise en place d'un programme d'initiation des étudiants à la recherche sur deux années, visite de laboratoire de recherche.
- o Participation de professeurs volontaires des classes préparatoires précitées à un ou plusieurs groupes de recherche.

**Préparation à l'orientation et accompagnement des élèves et étudiants :**

- Mise en place d'un parrainage spécifique pour l'étudiant issu d'une première année CPGE Scientifique du Lycée Privé Notre Dame de la Merci entrant en L2 de la Faculté des Sciences de Montpellier.
- Accompagnement des élèves « décrocheurs » en fin de S2.
- Participation aux évènements organisés par la faculté des Sciences de Montpellier et correspondant à la formation des étudiants de la classe préparatoire ..... (exemples : tables rondes, séminaires,...)